

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
SEPTEMBRE 2009



## SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : Guy SAVERY  
Rapporteur Général : Françoise LINDEMANN

Président : Guy SAVERY  
Rapporteur : Françoise LINDEMANN  
Vice-Président : Françoise MENSAH  
Michel DUCAUD  
Secrétaire : Robert LABRO

Les élections se sont déroulées par acclamations et à l'unanimité.

Membres de la Commission :

Francine BOUGEON-MAASSEN  
Jean-Pierre CANTEGRIT  
Jean-Pierre CAPELLI  
Marie-José CARON  
Ramon CASAMITJANA  
Jean-Daniel CHAOUI  
Christiane CICCONE  
Thierry CONSIGNY  
Jean CONTI  
Joel DOGLIONI  
Jean DONET  
Michel DUCAUD  
Violette GORNY  
Michèle GOUPIL  
Daniel GRANIER  
Marie-Claire GUILBAUD  
Nicole HIRSH  
Marc JAMIN  
Christiane KAMMERMANN  
Robert LABRO  
Gabriel LAFAVERGE  
Françoise LINDEMANN  
Jean-Louis MAINGUY  
Françoise MENSAH  
Alain-Pierre MIGNON  
Armanda MIRANDA  
Monique MORALES  
Régine PRATO  
Denise REVERS-HADDAD  
Brigitte SAIZ  
Jeannine SANDMAYER  
Guy SAVERY  
Frank SCEMAMA  
Georges SEILHAN  
Vajoumouny SHANKAR  
Joelle VALERI  
Bernard ZIPFEL

Le Président Savery pour commencer la séance a fait un bilan des travaux de la Commission depuis 2006 :

Les thèmes abordés :

- Assurance vieillesse
- Assurance maladie
- Assurance chômage
- Protection sociale
- Handicap
- Maladie d'Alzheimer et dépendance
- Droits des enfants
- Retraites africaines.

Sur chacun de ces huit thèmes nous avons obtenu quelques avancées mais la Commission se propose de voir avec les intervenants les points qu'il faut confirmer.

**Monsieur MICHEL TOUVEREY – Directeur de la CFE**  
**est venu nous donner des informations sur la caisse et spécialement à l'attention des nouveaux élus.**

Actuellement : 75.000 adhérents à la CFE – assurance maladie toutes catégories  
Pour les salariés :  
adhérents à l'assurance accident du travail et maladies professionnelles (spécialement entreprises)  
4.000 pour la retraite (base et complément AGIRC et ARRCO)

En 2008 la suspension de la rétroactivité pour adhésion tardive (plus de 2 ans à l'étranger) a permis à 2.700 adhésions nouvelles (age moyen 55 ans – 60% cotisant dans la 3ème catégorie – 2/3 en Afrique)

Maintenant adhésion possible à tout moment mais :

- sans rétroactivité si on quitte la France ou si on vit à l'étranger depuis moins de 3 mois.
- Après 3 mois de résidence à l'étranger : carence
- Après 2 ans : rétroactivité pour les plus de 35 ans + carence

Équilibre financier de la Caisse :

- Assurance maladie : actuellement le régime maladie est en léger déficit.
- Assurance accident du travail et maladies professionnelles en équilibre
- Assurance retraite – la CFE est seulement dépositaire et transfère les cotisations. Fait seulement office de gestionnaire.

La catégorie inactifs – non salariés cotisent généralement en 3ème catégorie (60%) mais ont plus de dépenses car plus âgés. Le Conseil d'Administration de la CFE envisage de procéder à une augmentation des taux de cotisation à compter de 2010.

Mise en place du Visa Vacances Travail – VVT – convention passée avec certains pays.

3ème catégorie aidée : montée en 2004 – le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes contribue pour 1/3 mais annonce une remise en cause de cette aide.

Sénateur JEAN-PIERRE CANTEGRIT – Président de la CFE - annonce que la CFE est en cours de vérification par la Cours des Comptes comme le CLESS et la Caisse de Vannes.

Il parle du problème de la 3ème catégorie aidée qui recevait 50 millions de Frs (7,5 millions d'Euros) en 2002 par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le Conseil d'Administration de la CFE avait demandé à l'unanimité une augmentation de la prise en charge à hauteur de 50% au lieu de 33% ce qui n'est actuellement pas envisagé par le MAEE.

En 2009 2,5 millions d'Euros doivent être versés pour honorer les engagements alors que la prévision de la dotation du MAEE serait seulement de 500.000 Euros pour 2010 d'où la forte inquiétude des membres de la commission.

Le Sénateur Cantegrit, Monsieur Alain Catta – Directeur des Français de l'Etranger et de l'Administration Consulaire – Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat ont été sensibilisés sur les conséquences désastreuses de cette prévision.

Pour plus d'informations voir le rapport du Sénateur Jean-Pierre Cantegrit mis à jour à septembre 2009.

**Madame ELISE GANEM – Responsable du département des relations internationales et coordination à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse – CNAV – DRICO -**

Un nouveau directeur vient d'être nommé Monsieur Pierre Mayeur en remplacement de Monsieur Hermange.

Revalorisation des retraites au 1er avril 2010 – voir note explicative en annexe.

Le numéro de téléphone 00 33 821 10 12 14 ne fonctionnant pas depuis certains pays

et est surtaxé, Madame Ganem demande l'appui de la Commission, des Sénateurs, du Directeur de la CNAV et du Médiateur de la République afin d'obtenir un numéro de téléphone 01.

Concernant les **Certificats de Vie** ; ils peuvent être signés par les consulats, par les autorités locales ou sur papier libre (avec reconnaissance de signature). En général un délais de 2 mois est accordé aux retraités.

La formulation des demandes (1an – 6 mois ou 3 mois) dépend du risque bancaire ou de l'instabilité politique du pays d'accueil.

Madame Ganem propose, pour faciliter les envois, de le faire à son adresse par fax ou par internet avant envoi postal. Elle peut également recevoir les Certificats de Vie pour les CRAMs qu'elle transmettra.

## **Madame FRANÇOISE BAS-THERON – Inspectrice de l'inspection générale des Affaires Sociales (IGAS)**

Madame Bas-Théron a été chargée d'un rapport sur la prise en charge des dépenses de santé des pensionnés d'un régime français de retraite résidant à l'étranger.

Madame Bas-Théron fait part à la Commission de ses réflexions spécialement sur le double paiement des retraités français résidant dans les pays de l'Union Européenne.

Elle a développé les points suivants :

- 1) Difficultés pour recenser les personnes concernées.
  - 2) Délivrance de la carte Vitale.
  - 3) Pour les pays de l'Union Européenne, étude sur le double paiement pour les soins en France.
- 
- 1) Il existe un registre des pensionnés français de l'étranger au titre de la fiscalité qui n'est pas croisé avec le registre des ayants droits à la sécurité sociale, ce qui élimine de fait toute sorte de contrôle.
  - 2) Étant donné qu'il n'existe aucune disposition juridique empêchant la délivrance d'une carte Vitale aux pensionnés non-résidants, la CPAM de Tour délivre cette carte aux Français de l'étranger pouvant fournir une adresse en France. La notion de résidence ou d'adresse n'est pas clairement définie.
  - 3) Les directives européennes prévoient que chaque pays de l'Union paye une cotisation forfaitaire proportionnelle aux nombres de ses ressortissants à chacun des pays de l'Union. Les pensionnés français résidants à l'étranger qui viennent se faire soigner en France et se font rembourser leur frais médicaux font également partie des ressortissants

cités plus haut, d'où une double charge pour la caisse primaire d'assurance maladie. L'effet pourrait être diminué si l'on exclue les « doubles-nationaux » du système.

**Monsieur ERIC LAMOUREUX – Sous Directeur des Affaires Sociales de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger accompagné de Madame BRIGITTE BALEY de Monsieur PIERRE-ANTOINE GOUNANT et de Madame MARIE-HÉLÈNE LAMY**

Monsieur Lamouroux quitte son service et sera remplacé par **Monsieur ETIENNE LEANDRE** également présent à cette réunion.

La Commission remercie chaleureusement Monsieur Lamouroux pour son professionnalisme et son dévouement pour les Français de l'Etranger.

Action Sociale : Programme 151 – 309 millions Euros

- 188 millions pour les consulats, Ressources Humaines
- 121 millions - Budget d'intervention
  - 66 millions pour la gratuité Lycées (+20.000.000 en 2010)
  - 3,5 millions Budget AFE
  - 20 millions pôle Social – 6,5% - (formation professionnelle et CCPAS) en baisse sur 3 ans.

-

Pour le poste CCPAS 16 millions :

- Centres Médico-Sociaux
- Subventions Associations Françaises de Bienfaisance
- Rapatriements (350 personnes par an pour indigence sanitaire)
- Subvention CFE – 3ème catégorie aidée.
- Aide aux personnes âgées – Allocation de Solidarité -3249 personnes
- Handicapés ( 375 enfants et 1.407 adultes).
- Enfants en détresse – 306 – (budget 2004 = 60.000 Euros en 2009 = 360.000 Euros
- Secours occasionnels

Une démarche est engagée tendant à mettre à contribution les descendants au profit de leurs parents.

Une étude par le MAEE est en cours pour que les pays qui ont une aide locale reçoivent moins pour équilibrer avec les pays en difficulté.

En France et dans les TOM-DOM pas de réduction de budget puisque c'est « un droit légal » ce qui ne semble pas l'être pour les Français de l'Etranger.

**Monsieur JEAN-PAUL MONCHAU, Chef de service de l'adoption internationale à la Direction des Français de l'Etranger et de l'administration consulaire, accompagné de Madame EDITH SUDRE, Magistrat, adjointe au Chef de Service de l'adoption internationale et du DOCTEUR CHRISTINE ROUILLERE-LE LIDEC, chargée de mission scientifique au Service de l'adoption internationale.**

Monsieur L'Ambassadeur Monchau recommande à la Commission le Rapport sur l'adoption de Jean-Marie Colombani dans lequel on trouve toutes les recommandations et informations concernant l'adoption internationale.

25 à 30 mille familles ont un agrément en France. Seulement 4.000 adoptions par an d'enfant de moins de 15 ans (3271 enfants étrangers = 80 %)

Il communique à la commission deux documents importants en annexe.

**Monsieur FRANÇOIS CHIEZE, Directeur de Cabinet du Cabinet de Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la solidarité.**

La mission de ce secrétariat comprend :

- la famille
- le droit de la femme
- le Handicap

88 milliards sont attribués en France à cette politique (4,7% du PIB – deux fois plus que les autres pays européens)

Ce budget concerne uniquement aux Français résidents sur le territoire français (voir annexe).

La commission réagit très vivement aux déclarations de Monsieur Chieze devant l'inégalité de traitement entre les Français résidents sur le territoire français et les Français établis hors de France : un énorme budget en augmentation face à un budget exangue en diminution.

La Commission demande donc si la ligne budgétaire réservée aux Français de l'Etranger (16 millions) ne pourrait être abondé.

Actuellement la Commission Permanente pour la Protection Sociale des Français de l'étranger, mise en place par le MAE, gère la pénurie et la Commission demande à Monsieur Chieze de sensibiliser sur ce point le Ministère des Relations Sociales chargé de la Famille et de la Solidarité.



**Monsieur JEAN -LUC SALÈ – Délégué de la section extra métropolitaine de la MGEN – Mutuelle Générale de l'Education Nationale.**

Monsieur Salé expose les problèmes et les solutions de l'adhésion pour les personnels enseignants, culturels, chercheurs et retraités à la MGEN, régime obligatoire et régime complémentaire.

Informations sur le site :

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

section étranger 101 – section extra-métropolitaine **et en annexe.**

**Madame BRIGITTE TOLLA Responsable de la section CMU de base de la CNAMTS – Caisse Nationale d'Assurance maladie des Travailleurs Salariés et Madame RAPHAELLE VERNIOLLE responsable de la section CMU complémentaire.**

La CMU – Couverture Médicale Universelle – peut être demandé à défaut d'autre protection sociale.

Conditions :

- Résidence stable et régulière
- sous conditions de ressources

La réglementation de 3 mai 2000 notifie que la CMU est accordée le 1er jour du 4ème mois de résidence en France.

Une dérogation le 14 mars 2007 a été mise en place **donnant le droit aux Français de l'Etranger** de pouvoir bénéficier de la CMU au 1er jour de retour sur le territoire national.

Conditions d'adhésion :

- imprimé de demande de prise en charge (à la CPAM du lieu de résidence ou sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) )
- justificatifs de ressources
- attestation de résidence (loyer – facture EDF/GDF – attestation sur l'honneur d'hébergement – facture d'hôtel)
- papiers d'identité.

La CMU complémentaire peut être demandée par les personnes en situation de précarité.

L'adhésion à la CMU et à la CMU complémentaire sont renouvelables chaque année.